

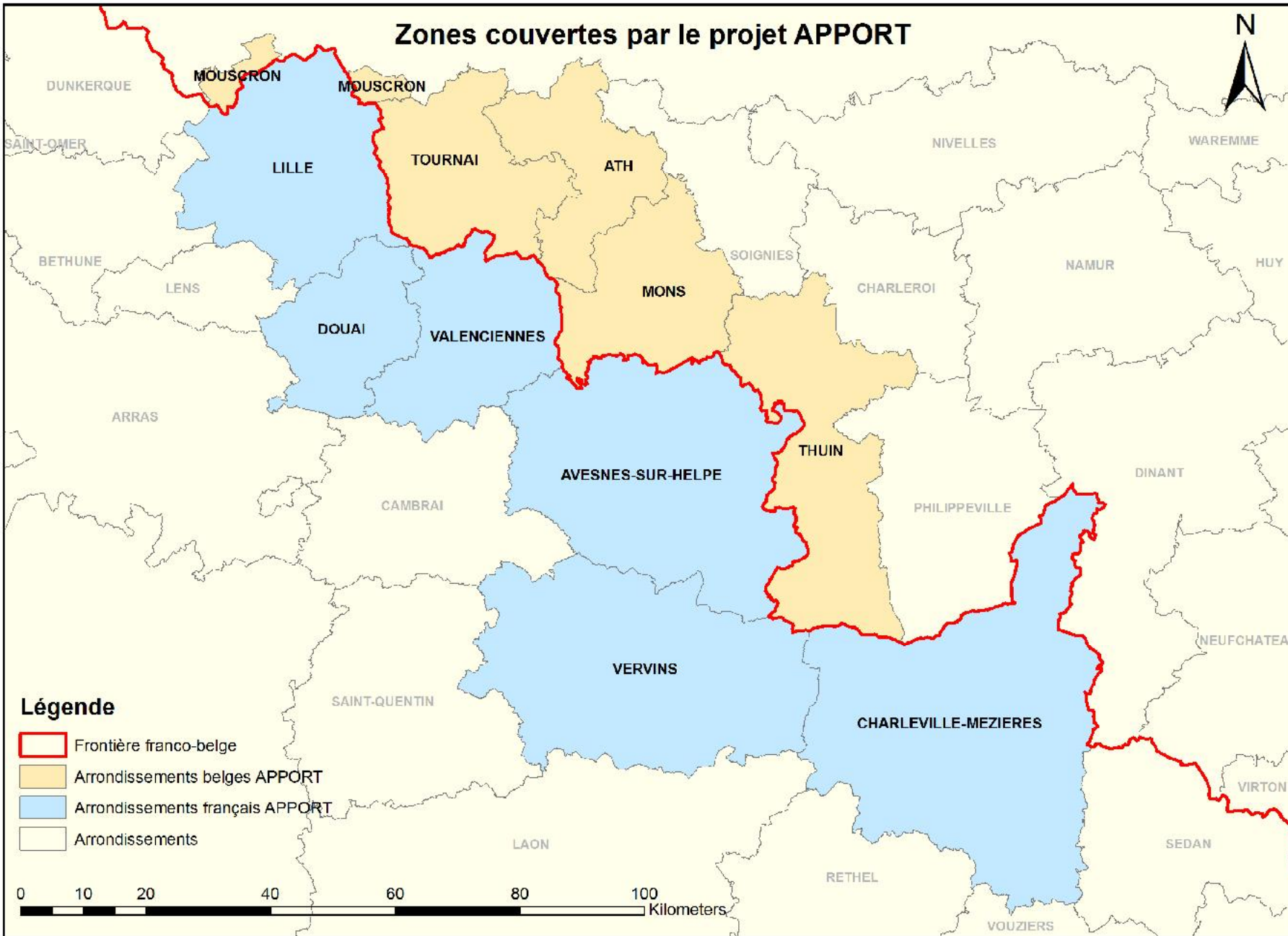
# APPORT : Mieux se connaître pour mieux se protéger



- Lancé le 1<sup>er</sup> février 2010 pour une durée de 3 ans, prolongé jusqu'au 30 juin 2014
- Projet stratégique 2012
- Chef de file : RPA Hainaut Sécurité
- Partenaires : Province de Hainaut, Etat-Major interministériel de Zone de défense et de sécurité Nord – EMIZ Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Institut Scientifique de Service Public - ISSeP, Centre Informatique du Hainaut – CIH
- Partenaires associés : SDIS 59, SIRACED-PC, DG GARNE (SPW)



# Zones couvertes par le projet APPORT



## Légende

- Frontière franco-belge
- Arrondissements belges APPORT
- Arrondissements français APPORT
- Arrondissements

0 10 20 40 60 80 100 Kilometers

# La coopération transfrontalière

- Les relations entre la France et la Belgique : un lien profond et historique
  - Valorisation des libertés communales (beffrois, échevinages, ...)
  - Mémoire sociale commune marquée (fermetures dans les secteurs miniers, sidérurgique, textile, ...)
  - Patrimoine culturel commun (kermesses, ducasses, les géants et les carnavales)
  - Patrimoine mémoriel (les guerres de 1914-1918, de 1940-1945, les réseaux communs de la résistance, ...)

- La France premier partenaire commercial de la wallonie (agro-alimentaire, métallurgie, chimie, industrie pharmaceutique, matériaux de construction)
- Les belges parmi les 5 premiers investisseurs en France, premier dans le Département du Nord
- Les français sont les actionnaires les plus présents en wallonie, plus de 30 %
- Les groupes français emploient près de 34000 personnes

# Une coopération transfrontalière en plein développement

- Déclaration commune entre le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais et l'Exécutif régional wallon du 1/10/1985
- 30/5/1989 – Déclaration pour un programme d'action et de coopération transfrontalière – PACTE
- Interreg I, II, III et IV avec près de 500 projets (formation continue, gestion et préservation de l'environnement, intégration au marché du travail transfrontalier et insertion sociale, stimulation de la croissance de la mobilité)

- Groupe de travail parlementaire franco-belge  
29/10/2003 (planification, urbanisme,  
aménagement, emploi, fiscalité et sécurité)
- Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai  
12/6/2006 / 2 millions d'habitants (cohérence  
transfrontalière, projets de développement en  
commun, faciliter la vie quotidienne des  
habitants de la métropole franco-belge)
- Le Réseau des Villes du Hainaut (2/10/2010)

# Une coopération en matière de sécurité

- Convention entre le Royaume de Belgique et la République française sur l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves (1981)
  - Lutte contre les incendies
  - Lutte contre les dangers nucléaires et chimiques
  - secourisme, sauvetage, déblaiement
- s'organise à l'échelon des Gouvernements belge et français
- commandent des opérations à la partie requérante
- au niveau des régions frontières via les Préfets et les Gouverneurs

- Arrangement particulier relatif à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves et à l'organisation en commun d'exercices de secours (1999 réactualisations)
  - assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves par une coopération permanente
  - vigilance à la comptabilité entre les plans civils d'urgence et d'organisation des secours
  - procédure via le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais et le Gouverneur du Hainaut
    - objet de la demande
    - nature et importance des moyens demandés
    - délais souhaités
    - points de passage de la frontière
    - lieu de prise de contact
  - organisation d'exercices communs



# Objectifs du projet



- **Mieux connaître la réglementation et les méthodes d'intervention**
- **Evaluer les risques et les moyens de maîtrise de leurs conséquences**
- **Favoriser la communication, la concertation et la coordination entre les autorités et les services de secours transfrontaliers**
- **Améliorer la protection de la population**
- **Etablir une coopération durable en termes de sécurité civile, de prévention et de planification d'urgence**

# APPORT : Une déclinaison en 5 axes



1. La réalisation d'un état des lieux →
2. Une évaluation des risques transfrontaliers
3. La mise en concordance du volet transfrontalier des plans d'urgence
4. L'application opérationnelle : organisation d'un exercice transfrontalier de grande ampleur le 28 février 2013
5. La sensibilisation des autorités et de la population



# Action 1 : Etat des lieux



- Edition et diffusion d'un **recueil** intitulé : « *Risques technologiques transfrontaliers : de la prévention à la gestion des accidents* »
- Présentation du recueil lors d'un **séminaire transfrontalier** (30 nov. 2011) : confrontation de plusieurs projets européens de coopération :
  - la coopération franco-britannique : Tunnel sous la Manche;
  - la coopération franco-allemande : bateau-pompe Europa 1 sur le Rhin;
  - la coopération franco-espagnole : projet INTERREG sur les risques sismiques;
  - la coopération franco-belge : accord de gestion des crises routières;
  - une expérience significative de coopération locale (SDIS 59/S.I. Mouscron)
- **Diffusion du recueil** aux opérateurs concernés par ces problématiques (acteurs du secours, centres opérationnels, communes, universités, etc.)
  - > 1000 exemplaires
- Création du site [www.interreg.apport.eu](http://www.interreg.apport.eu) (Etat des actions, possibilité de télécharger le recueil, agenda, ...)
- Le recueil transfrontalier a été mis sous clé USB et remis aux 400 participants de la journée du 28/02/2013
- A court terme, il n'y a pas lieu de procéder à des modifications du recueil transfrontalier

# Action 2 : Evaluation des risques et des moyens de maîtrise de leurs conséquences



- **Délimitation de la zone transfrontalière correspondant à la convention d'Helsinki**
- **Inventaire des établissements à risques sous le prisme de critères communs définis par la DREAL et l'ISSEP :**
  - 254 établissements côté belge ;
  - 316 établissements côté français.
- **Inventaire des outils cartographiques disponibles**
- **Enquête sur la connaissance et les attentes des opérateurs en matière de risques transfrontaliers**
- **Réalisation d'un prototype de cartographie commune (zone du futur exercice transfrontalier) avec collaboration du CRC-W**

# Action 2 : Evaluation des risques et des moyens de maîtrise de leurs conséquences



- Distinction est faite concernant les entreprises « **SEVESO** » et les entreprises présentant un risque chimique particulier « **Non SEVESO** »
- Pour les entreprises « **SEVESO** », la **détermination des effets** est fort semblable → les effets sont exploitables pour l'organisation des services de secours belges et français.
- Mise en évidence que la **classification** des entreprises « **Non SEVESO** » est très **différente entre la France et la Belgique** et qu'il y a peu de comparaisons possibles.
- Les **calculs des effets** des entreprises « **Non SEVESO** » sont **peu connus** sauf pour les sociétés récentes (demande de renouvellement des permis d'exploiter).

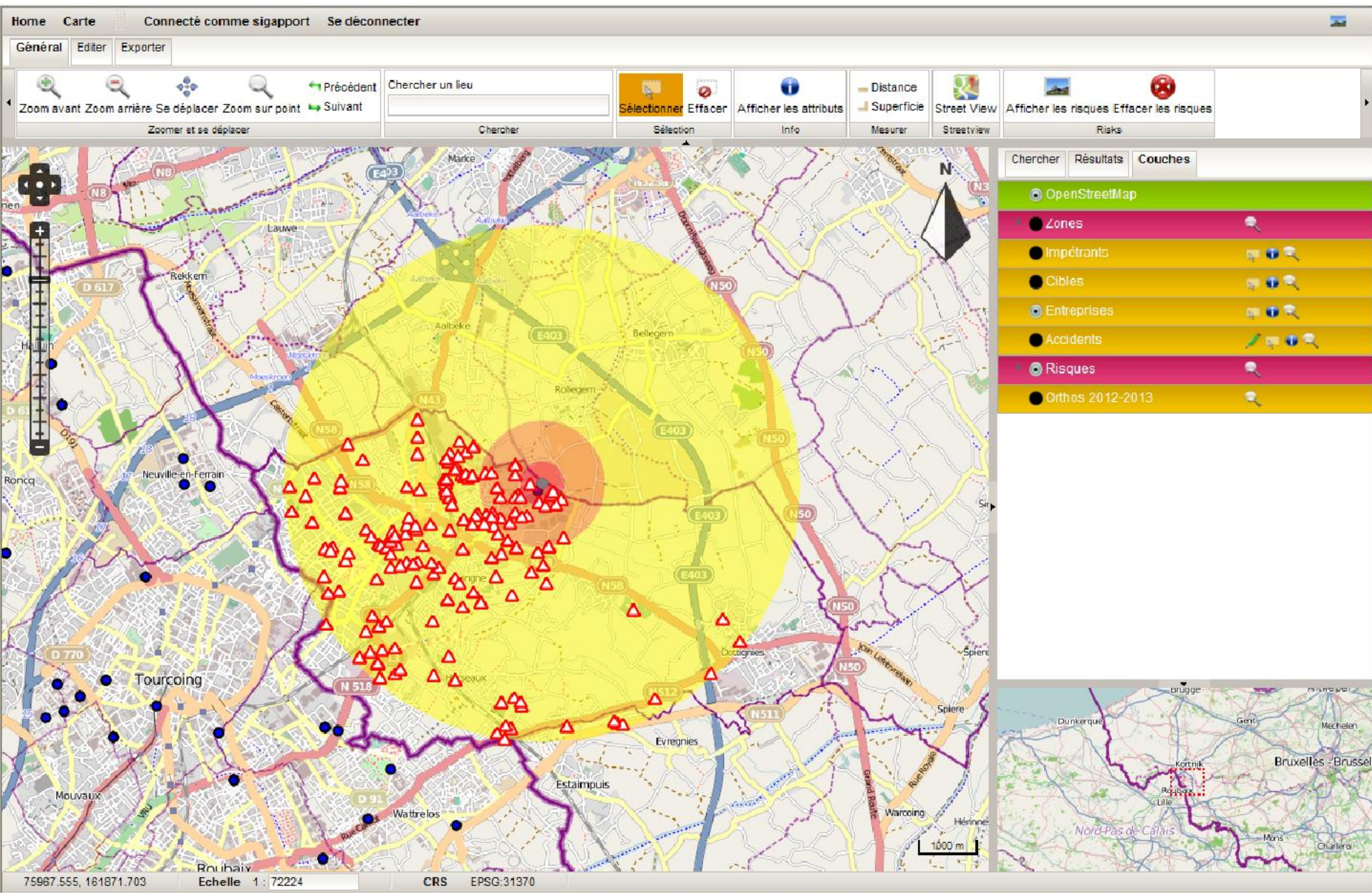
# Action 2 : Evaluation des risques et des moyens de maîtrise de leurs conséquences



- **Des conventions de mises à disposition de données ont été signées entre la DREAL et l'ISSEP pour donner des droits d'utilisation**
- **Elaboration d'un projet de cartographie des risques via une collaboration avec la société GIM (Geographic Information Management)**
- **Poursuite du transfert des données du Centre de Crise fédéral belge, du Centre de Crise Régional wallon, de la FETRAPI**
- **Les données françaises (SDIS 59, DREAL) seront intégrées**



# Courbes effets toxiques



## Action 3 : Concordance du volet transfrontalier des plans d'urgence



- Définition d'un **nouveau logigramme d'alerte** en cas d'accident à effets transfrontaliers ou de demande de renforts frontaliers
- Réalisation d'un **annuaire opérationnel transfrontalier**
- Achèvement d'un **volet transfrontalier** à annexer aux plans d'urgence français et belges
- Inventaire des **moyens d'intervention mutualisables**
- Travail sur **compatibilité des matériels et des systèmes de transmission** en collaboration avec le SDIS 59
- Renforcement de la **coordination opérationnelle et stratégique** (organisation de visites croisées des centres opérationnels, centre 100 et CODIS)
- Création expérimentale d'un Détachement de Liaison et d'Evaluation (**DLE**) testé lors de l'exercice du 28/02/2013



# Action 3 : Concordance du volet transfrontalier des plans d'urgence



- **A la lumière des expériences acquises depuis le début du projet (logigramme d'alerte, analyse de risques, D.L.E., ...) le GT3 s'applique à rédiger des propositions d'adaptation de l'arrangement particulier relatif à l'assistance mutuelle en cas de catastrophes ou d'accidents graves et à l'organisation en commun d'exercices de secours du 30/8/1999.**
- **Les plans généraux d'urgence et d'intervention communaux et provincial intègrent progressivement la dimension transfrontalière en Belgique.**
- **Les plans communaux de sauvegarde seront appelés à intégrer la dimension transfrontalière de même que les plans ORSEC en France**

## Action 4 : Application opérationnelle

- Organisation d'un **exercice franco-belge** de grande ampleur sur la commune de Mouscron le 28 février 2013
- **Scénario retenu** : accident de circulation mettant en cause plusieurs véhicules, notamment un transport de matières dangereuses



# Action 4 : Application opérationnelle



## Objectifs :

- **Tester les procédures de coopération** élaborées dans le cadre du projet APPORT (ex : DLE)
- **Tester la capacité des opérateurs** à déployer dans l'urgence une capacité de soutien et de renfort sur une opération de secours transfrontalière
- L'exercice a fait l'objet d'un Retex le 8/7/2013 auquel ont participé les représentants belges et français de toutes les disciplines intégrées (SAMUR – SMUR, services d'incendie, services de police, protection civile, services communaux, services de presse)

# Action 5 : Sensibilisation des acteurs concernés et des populations



- Diffusion de la **plaquette APPORT** « Parce que la sécurité ne connaît pas de frontières... »
- Mise à jour du **site Internet APPORT** : [www.interreg-appoint.eu](http://www.interreg-appoint.eu)
- APPORT labellisé « **Projet Stratégique 2012** »
- Participation à divers séminaires et colloques sur le thème de la sécurité et/ou de la coopération + Assises des Risques
- Aval de la DGSCGC (France) pour création d'un groupe de travail national associant nos partenaires belges sur l'élaboration d'une « **doctrine d'intervention transfrontalière** », applicable à d'autres frontières
- Démarche analogue en cours avec DGSC belge
- Début de réflexion sur la mise en place d'un module de formation franco-belge à destination du pool de SP amenés à exercer le rôle de DLE
- Excellente couverture médiatique en France et en Belgique sur l'exercice transfrontalier (au moins 4 reportages TV + une quinzaine d'articles, notamment les unes de 20 minutes et Direct Lille) : sensibilisation des populations frontalières sur la coopération visant à améliorer leur sécurité.

# Action 5 : Sensibilisation des acteurs concernés et des populations



## Jusqu'en juin 2014 notamment :

- Mettre au point et dispenser une formation commune, reprenant les « méthodes » belge et française, relatives à la gestion des intervenants et la montée en puissance.

**OBJECTIF** : permettre aux intervenants de se comprendre et travailler en symbiose lors d'interventions transfrontalières

- Modéliser la « démarche APPORT » en vue d'établir un schéma de coopération sécuritaire transfrontalière applicable à d'autres frontières européennes.
- Elaboration d'un recueil de formations à la gestion de situation d'urgence (volet théorique). Formations existantes dispensées de part et d'autres de la frontière.

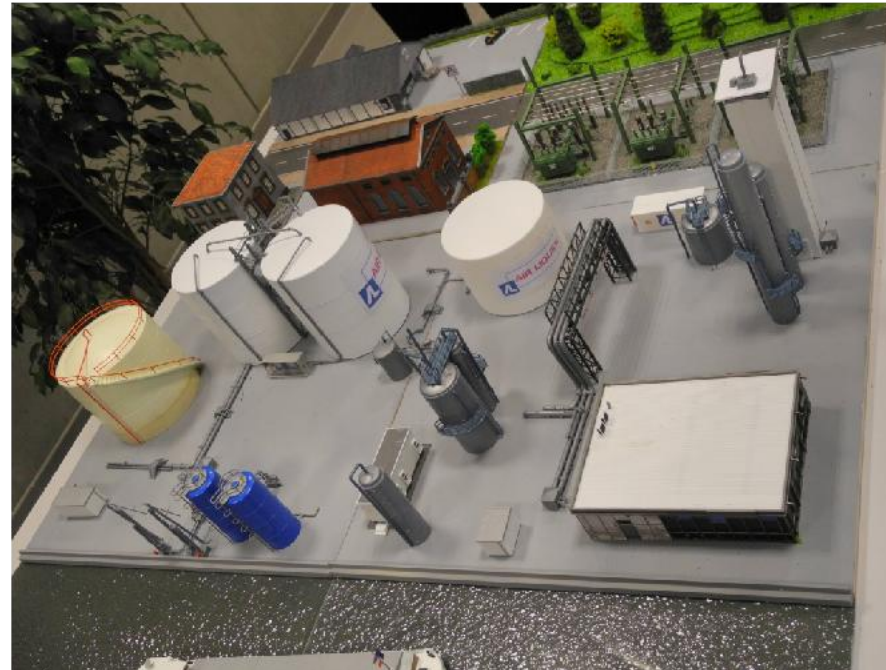


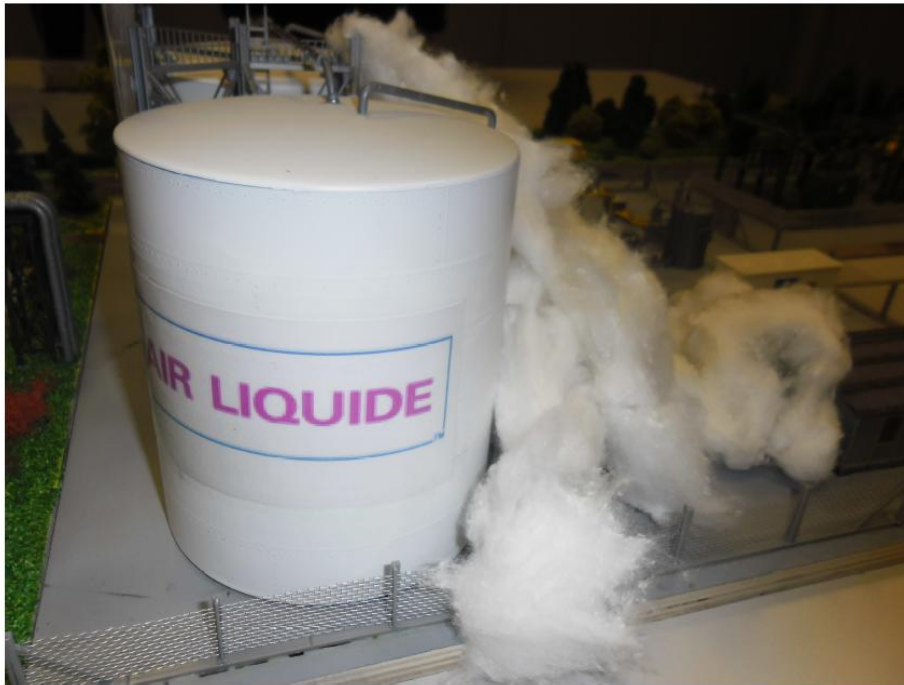
# Action 5 : Sensibilisation des acteurs concernés et des populations



- **Poursuite du module de formation : réalisation de scénarii d'exercices « table top » qui se feront à l'aide de maquettes simulant des accidents technologiques nécessitant une gestion transfrontalière.**

**Le site de la RPA Hainaut Sécurité en collaboration avec les structures de l'Institut Provincial de Formation accueillera les formations ouvertes aux services de secours belge et français (convention en préparation).**





# Synthèse – STRATEGIE DU PROGRAMME



Le projet APPORT est stratégique

- parce qu'il initie **une démarche transposable à l'ensemble des frontières européennes** sur une problématique transversale et récurrente : **la sécurité des citoyens.**
- parce que la sécurité est un **domaine traditionnellement régalien**, dans lequel les démarches supranationales sont encore rares mais néanmoins de plus en plus nécessaires comme l'ont montré les récentes catastrophes d'AZF, Gislenghien ou Fukushima.
- parce qu'il propose une **méthodologie novatrice dans l'analyse des risques** en prenant en compte l'autre côté de la frontière ignoré jusque là.
- parce que les **populations méritent et réclament une protection égale** et ce, indépendamment de l'endroit où elles vivent. Comment expliquer, face à une même catastrophe, des mesures différentes voire contradictoires à quelques kilomètres d'écart (Exemple : confinement en France et évacuation en Belgique) ?